Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20261015-2026-017_Arrete-AR
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

N°2026_017

Arrêté portant délégation pour l'établissement, la signature et la remise des récépissés de dépôt des listes de candidats dans le cadre des élections professionnelles de la fonction publique territoriale de 2026

La Présidente de Pré-Bocage Intercom,

VU le code général de la fonction publique ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU les élections professionnelles fixées au 10 décembre 2026 ;
Considérant la nécessité d'assurer la bonne organisation des opérations électorales et de permettre la réception des listes de candidats déposées par les organisations syndicales ;

ARRETE

Article 1er : La Présidente, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Pauline HUARD – Responsable des Ressources Humaines, pour établir, signer et remettre les récépissés de dépôt des listes de candidats au Comité Social Territorial.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet et notifié à l'intéressé(e).

Article 3 : La Présidente, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr ».

Fait à les Monts d'Aunay, le 09 octobre 2026.

La Présidente, Stéphanie LEBERRURIER,

Signé par : Stéphanie LEBERRURIER
Date : 13/10/2026
Qualité : Presidente